

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Commune de Passy**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **M. Raphaël CASTERA**

Adresse : **N° 1 place de la Mairie**
Commune : Passy
Code postal 74 190

Nature des activités : **Modernisation de domaine skiable de Plaine Joux (démantèlement de 2 téléskis, création d'un télésiège et reprofilage d'une piste de ski)**

Qualification : **Maire de la commune de Passy**

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <i>Parnassius apollo</i> Apollon	Terrassement de 257 m ² d'habitat favorable à la reproduction de l'Apollon. Destruction temporaire car la quasi-totalité de la surface terrassée sera revégétalisée avec un mélange de graines incluant la plante hôte de l'espèce. De plus, les surfaces favorables à la reproduction de l'espèce sont très communes en montagne.
B2 <i>Phengaris arion</i> Azuré du serpolet	Terrassement de 821 m ² d'habitat favorable à la reproduction de l'Azuré du serpolet. Destruction temporaire car la quasi-totalité de la surface terrassée sera revégétalisée avec un mélange de graines incluant la plante hôte de l'espèce. De plus, les surfaces favorables à la reproduction de l'espèce sont très communes en montagne.
B3 <i>Bufo bufo</i> <i>Ichthyosaura alpestris</i> Crapaud commun Triton alpestre	1 ha de boisements, habitats d'hivernage du Crapaud commun et du Triton alpestre, vont être détruits. Néanmoins, plusieurs centaines d'hectares de boisements de même type sont présents aux alentours. Donc moins de 1% de ces boisements sont impactés.
B4 Reptiles thermophiles <i>Podarcis muralis</i> <i>Coronella austriaca</i> Lézard des murailles Coronelle lisse	2 500 m ² d'habitats favorables (pelouses sèches, milieux rocaillieux) seront remaniés (terrassés) de façon temporaire. En outre, la surface d'habitats favorables à ces espèces ubiquistes aux alentours du projet est très importante. La surface impactée par les travaux est donc négligeable et redevient rapidement favorables aux 2 espèces.
B5 <i>Natrix helvetica</i> Couleuvre helvétique	7 900 m ² d'habitats favorables (lisières, boisements, fourrés) seront remaniés (défrichement et terrassement) pour la création du futur TS de Barmus. Néanmoins, plusieurs centaines d'hectares d'habitats de même type sont présents aux alentours. La surface impactée par les travaux est donc négligeable et restera tout de même favorable à l'espèce (milieu semi-ouvert dans le futur layon du TS).
B6 <i>Aves sp.</i> ; <i>Chiroptera sp.</i> Avifaune (34 espèces) et chiroptères (6 espèces) arboricoles et des milieux semi-ouverts	1 ha de boisements, habitats de reproduction et d'hivernage potentiels des oiseaux et des chauves-souris arboricoles, vont être détruits. Néanmoins, plusieurs centaines d'hectares de boisements de même type sont présents aux alentours. Donc moins de 1% de ces boisements sont impactés. 5 arbres à gîte potentiels seront également détruits.
B7 <i>Aves sp.</i> Avifaune (5 espèces) nichant dans les milieux ouverts	Destruction temporaire de 1 760 m ² d'habitat de reproduction des espèces d'oiseaux nichant au sol dans les milieux ouverts (pelouses). Surface détruite négligeable au regard de la surface d'habitats du même type disponible aux alentours du projet.
B8 <i>Sciurus vulgaris</i> Écureuil roux	Environ 9 000 m ² de boisements, habitats de reproduction et d'hivernage de l'espèce, vont être détruits. Néanmoins, plusieurs centaines d'hectares de boisements de même type sont présents aux alentours. Donc moins de 1% de ces boisements sont impactés.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input checked="" type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Dans le cadre de son plan tourisme, la commune souhaite poursuivre le développement du site de Passy Plaine Joux et, dans cette optique, envisage de réaliser un télésiège entre le bas et le sommet de la station, qui aura pour objectif d'augmenter l'attractivité de la station en saison hivernale et estivale.

Cette opération s'inscrit dans le prolongement des actions menées ces 5 dernières années et qui ont permis de conforter et d'asseoir l'attractivité du domaine de Plaine Joux, principalement à l'adresse de la clientèle familiale et débutante, cible privilégiée et essentielle pour l'avenir de la station. Ces actions ont pu être mises en œuvre grâce à l'accompagnement conjoint de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie.

Le projet à l'étude consiste donc au remplacement des Téléskis du Barmus et du Tour existants, aujourd'hui obsolètes, qui permettent de recycler et d'irriguer l'ensemble des secteurs et pistes et du domaine skiable, en un appareil unique téléporté, de type télésiège à pinces fixes.

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : **Destruction de 1 ha de boisements par défrichage puis terrassement, et de 2 500 m² de milieux ouverts (pelouses, bords de chemins et habitats rocaillieux) par terrassement**

Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser :

Formation continue en biologie animale Préciser : **Ecologues KARUM ; Master Biodiversité, écologie et évolution ; Gestion de l'environnement et équivalents**

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Entre début septembre 2022 et mi-novembre 2023 afin d'éviter la période de reproduction et d'hivernage des espèces animales.**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Auvergne-Rhône-Alpes**

Départements : **Haute-Savoie (74)**

Cantons : **Mont-Blanc**

Communes : **Passy**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos

Mesures de protection réglementaires

Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Renforcement des populations de l'espèce

Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **Des mesures d'évitement et de réductions sont prévues: Adaptation des emprises travaux pour éviter les secteurs sensibles, Mise en défens des zones sensibles, Revégétalisation des surfaces terrassées, Base de vie du chantier équipées de kits anti-pollution, Travaux de défrichage, terrassement et démantèlement des appareils hors période de reproduction et d'hivernation, Installation de balises anticollision pour l'avifaune sur le futur télésiège, Coupe douce des arbres gîtes pour les chiroptères, Prospections complémentaires avant travaux.**

De plus, des mesures de compensations sont prévues : Création d'un îlot de senescence, Réhabilitation de secteurs ouverts dégradés pour les papillons et les reptiles.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : **Sans objet**.....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Des mesures de suivis sont prévues : Suivi de l'îlot de senescence, des secteurs revégétalisés pour les papillons et les reptiles et suivi des populations d'Azuré du serpolet et d'Apollon.**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à **Passy**.....

le **28/02/2022**.....

Votre signature

